

République Française

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE D'ORCIERES  
Département des Hautes-Alpes**

**SEANCE DU 30 JANVIER 2024**

**Convocation en date du : 22/01/2024**  
**Nbre de membres en exercice : 15**  
**Nbre de membres présents ou représentés : 12**  
**Nbre de membres ayant pris part au vote : 12**  
**Pour : 12**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le Trente Janvier à Vingt Heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORCIERES légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick RICOU, Maire d'Orcières.

**Étaient présents :** Mr. BOUTON Jean-François, Mme GIRAUD-MOINE Martine, M. GIRAUD-MOINE Lionel, M. GIRAUD-TELME Michel, Mme REBOUL Fanny, Mme RICOU Claude, M. RICOU Patrick, M. RICOU Yannic, Mr. ROUIT Sébastien, M. SARRAZIN Bruno.

**Absents représentés :** Mme GERVAIS Marie-Françoise (représentée par Mme Fanny REBOUL)  
M. HAUWILLER Julien (représenté par Mr RICOU Yannic)

**Absents excusés :** M. GIRAUD-MARCELLIN Gérard, Mme PRIMAUT Florence, M. REY Gérard.

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Mme REBOUL Fanny

**2024.001 : Avenant de transfert Marché transport**

M. le Maire rappelle le marché pour des prestations de transport pour le bus intra station et la navette entre la station et la base de Loisirs.

Ce marché a été attribué le 22 novembre 2022 au groupement Cars Giraud – Cars Chevalier sous forme de groupement conjoint.

Le présent avenant a pour objet de tirer les conséquences du rachat de l'entreprise LES CARS CHEVALIER par l'entreprise SAS VOYAGES DES ALPES, filiale nouvellement créée et détenue à 100 % par LEG GROUPE VOYAGES, holding déjà détentrice à 100 % des parts de l'entreprise SARL CARS GIRAUD, mandataire du groupement conjoint.

Il constitue un avenant de transfert substituant, pour l'exécution du présent accord-cadre, la société SAS VOYAGES DES ALPES à l'ensemble des droits et obligations auxquels est soumise l'entreprise LES CARS CHEVALIER.

Après avoir fait cet exposé,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

- **Approuve** les termes de cet avenant
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

Le Maire,  
Patrick RICOU

